

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX

COMMUNE D'EYSINES

Nbre de Conseillers Municipaux
en exercice : 35

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 8 AVR. 2024
Publication en Mairie ✓
le - 8 AVR. 2024
Affichage en Mairie
le - 8 AVR. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 AVRIL 2024

N°07

**OBJET : FINANCES – EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF :
ADOPTION**

L'an deux mille vingt-quatre le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EYSINES, convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre par Madame le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Christine BOST, Maire.

PRESENTS : Mme Evelyne FRÉNAIS – M. Julien OLIVIER – Mme Catherine PIET-BURGUÈS – M. Jean-Baptiste MAÏTIA – Mme Véronique JUSOT – M. Richard CABRAFIGA – Mme Sophie DUPRAT – Mme Christine SEGUINAU – M. Olivier TASTET, Adjoints.

M. Nicolas BARRETEAU – Mme Amandine BETÉS – M. Emmanuel BOURLON – M. Arnaud DERUMAUX – M. Éric LACOSTE – M. Jean-Pierre LAMAGNÈRE – Mme Nathalie MARGUERITTE – Mme Anne Gaëlle MC NAB – Mme Mylène MRABET – Mme Fanny PARRA – Mme Laurence PUYOOU – M. Georges RAYNAUD – Mme Laurence ROY – Mme Nadine SANGUINET-JIMENEZ – Mme Karine THIBAUT – M. Serge TOURNERIE – M. Didier TRAN MANH SUNG, conseillers.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : M. Jean-Luc MESPLÈDE, Adjoint.

M. Pierre CHATEIGNER – M. Yves LUCAT – Mme Sandrine MARSAN – M. Dominique ORDONNAUD – M. Alexandre TOURRET conseillers.

ABSENTS : Mme Marie-Christine GUYOT – M. Louis-Maxime VIALA, conseillers.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne FRÉNAIS.

Monsieur Jean-Baptiste MAÏTIA présente le rapport suivant :

« Le projet de budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2024, dont vous avez chacun reçu un exemplaire intégral accompagné de la note de présentation prévue à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, soumis à l'approbation de notre assemblée, conformément aux articles L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'équilibre globalement, avec les restes à réaliser en dépenses et en recettes, à la somme de 52 241 726,41 €.

Soit en section d'investissement :	18 445 313,37 €
Soit en section de fonctionnement :	33 796 413,04 €

Les chapitres budgétaires sont présentés et votés par nature aussi bien en fonctionnement qu'en investissement avec pour cette section des opérations-chapitres.

Il comporte, suite à notre précédente décision, l'affectation du résultat 2023 ainsi que les restes à réaliser de l'exercice clos, en investissement comme en fonctionnement. De même, il inclut les opérations d'investissement de la Ville traduisant les choix présentés lors du débat d'orientations budgétaires et également les dépenses d'investissement déjà votées le 06 décembre 2023 avant adoption du budget primitif.

L'autofinancement prévisionnel de l'exercice 2024 est de : 6 763 308,45 €.

Le document remis contient également l'ensemble des annexes obligatoires et notamment les subventions de fonctionnement dont les crédits sont prévus à l'article 65748. Ce document fixe conformément à l'article L2311-7 les bénéficiaires desdites subventions. Dans le souci d'une plus grande transparence, une convention d'objectifs sera passée avec toutes les associations ou organismes bénéficiant d'une subvention égale ou supérieure à 1 525 € alors même que le seuil réglementaire a été porté par le décret 2001-495 du 6 juin 2001 à 23 000 €.

Ceci étant, je vous demande de bien vouloir :

- adopter, chapitre par chapitre, le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2024 ».

B.P 2024 - Délibération N°07

En section de fonctionnement

⇒ Dépenses nouvelles de l'exercice :

Les chapitres

- 011 Charges à caractère général	29 Pour	4 Contre
- 012 Charges de personnel	29 Pour	4 Contre
- 014 Atténuation de produits	29 Pour	4 Contre
- 65 Autres charges de gestion courante	29 Pour	4 Contre

dont individualisation du compte 65748 établie par bénéficiaires

La liste des votes et non-participations au vote est la suivante, par bénéficiaire :

CERTIFIE EXECUTOIRE

par le Maire d'Eysines

Transmission Préfecture

le - 8 AVR. 2024

Publication en Mairie /

le - 8 AVR. 2024

Affichage en Mairie

le - 8 AVR. 2024

CERTIFIE EXECUTOIRE
 par le Maire d'Eysines
 Transmission Préfecture
 le - 8 AVR. 2024
 Publication en Mairie
 le - 8 AVR. 2024
 Affichage en Mairie
 le - 8 AVR. 2024

CONSEIL MUNICIPAL du 3 avril 2024

EYSINES

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant de la subvention	Votants			Non participation au vote
		Pour	Contre	Abstention	
MISSION LOCALE TECHNOWEST	34 175	27	3		3
CROIX ROUGE FRANCAISE	2 050	29	2		2
ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE	1 400	28	2		3
ASSOCIATION LE CARROUSEL	3 500	29	4		0
ASSOCIATION LES COMPAGNONS BATISSEURS	1 000	29	3		1
ASSOCIATION SHONEN ART	600	29	4		0
ADSI TECHNOWEST	30 501	25	4		4
A CORPS PARFAIT	1 300	29	4		0
ESPRIT DEFENSE	250	29	4		0
COULEUR CANETTE	600	29	4		0
ENERGIZEN33	1 500	28	2		3
MEDAILLES MILITAIRES 392 SECTION	150	29	4		0
COS VILLE D EYSINES	50 000	13	4		16
ASSOCIATION GIHP AQUITAINE	220	29	3		1
ASSOCIATION JARDINS FAMILIAUX D EYSINES	1 400	29	4		0
COMITE ENTENTE ACVG	1 500	29	3		1
CROIX ROUGE FRANCAISE	900	29	2		2
LA PREVENTION ROUTIERE	90	29	3		1
ETOILE SPORTIVE EYSINAISE FOOTBALL	23 000	29	4		0
ETOILE SPORTIVE EYSINAISE BASKET	7 800	28	4		1
EYSINES HANDBALL CLUB	14 000	28	4		1
ECOLE DE JUDO D EYSINES	3 600	29	4		0
CERCLE D ARTS MARTIAUX DE MIGRON	5 000	29	4		0
TENNIS CLUB DU PINSAN EYSINES	6 500	28	4		1
ASSOCIATION GYMNASIQUE VOLONTAIRE	1 000	29	4		0
RAIDERS EYSINES BASEBALL CLUB	3 000	29	4		0
ETOILE SPORTIVE EYSINAISE RUGBY	2 500	28	3		2
GESA SPELEOLOGIE	150	29	4		0
MAILLO CYCLO CLUB EYSINAIS	1 000	28	4		1
CLUB AMITIE DES COEURS	2 800	29	4		0
CLUB SUBAQUATIQUE MUNICIPALE	1 000	27	3		3
CLUB DOUCEUR DE VIVRE	1 400	29	4		0
STE CARNAVALESQUE AUREORE DE LA FORET	3 000	29	4		0
AMICALE LAIQUE D EYSINES	40 000	25	3		5
CONNAISSANCE D EYSINES	1 500	26	1		6
POLYPHONIES A EYSINES	8 000	29	4		0
SOCIETE DES FETES DE LA SAINT JEAN SECTION FOIRE AU GRAS	1 200	25	2		6
SOCIETE DES FETES DE LA SAINT JEAN CLUB PETITS VERRES D OTS	250	26	4		3
ASSOCIATION VELO CITE	200	29	3		1
EYSINES AQUA PLUS	4 000	27	4		2
BANQUE ALIMENTAIRE DE BORDEAUX	800	29	2		2
ASS DEFENSE DES MUSIQUES ALTERNATIVES EN AQUITAINE	5 000	29	4		0
ASSOCIATION L EYPICERIE	30 000	28	3		2
THEATRE DU CARTON PATE	4 000	28	4		1
MUSIQUES DE NUIT DIFFUSION	11 000	29	4		0
ASSOCIATION DES CINEMAS DE PROXIMITE DE LA GIRONDE	3 428	29	3		1
L ENTRAIN POUR TOUS	1 700	29	4		0
MAJORETTES LES FLEURS DE LYS	600	29	3		1
AJR - AIDE AUX GENS EN RECHERCHE D EMPLOI PAR LE PARRAINAGE	500	29	3		1
AMAP DE MIGRON	100	29	4		0
SECOURS CATHOLIQUE	500	29	3		1
ASS EYSINO HAILLANAISE DE DEFENSE CONTRE LES NUISANCES DE L AEROPORT	500	25	2		6
EYSINES GR	1 000	28	4		1
ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BENEVOLE EYSINES	800	21	3		9
UN REGARD UN SOURIRE	500	29	4		0
DANCE LAB	1 200	27	4		2
EYSINES VOLLEY BALL	1 600	29	4		0
SOCIETE DES FETES DE LA SAINT JEAN	8 000	23	3		7
CONFRERIE DE LA POMME DE TERRE	3 500	24	3		6
LA MEMOIRE DE BORDEAUX METROPOLE	200	29	4		0
CEPAJ	6 400	23	2		8
ALLEGRO	300	27	4		2
DIAGONALE DES REVES	300	29	2		2
FRANCE SHOKOTAN EYSINES	500	29	4		0
SORIA	500	29	4		0
LES CENTURIENS DU SUD OUEST	200	29	4		0
CELTIC33	2 000	28	3		2
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DU CENTRE DE SAINT MEDARD EN JALLES	500	29	3		1
CLUB DES ENTREPRISES D'EYSINES	2 000	28	2		3
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ALBERT CAMUS	200	29	4		0
LYCEE DES METIERS CHARLES PEGUY	1 700	29	4		0

- 66	Charges financières	29 Pour	4 Contre
- 67	Charges exceptionnelles	29 Pour	4 Contre
- 023	Virement à la section d'investissement	29 Pour	4 Contre
- 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	29 Pour	4 Contre

⇒ **Recettes nouvelles de l'exercice :**

Les chapitres

- 013	Atténuation de charges	29 Pour	4 Contre
- 70	Produits des services et du domaine	29 Pour	4 Contre
- 73	Impôts et taxes	29 Pour	4 Contre
- 74	Dotations et participations	29 Pour	4 Contre
- 75	Autres produits de gestion courante	29 Pour	4 Contre
- 042	Opération d'ordre de transferts entre section	29 Pour	4 Contre

En section d'investissement :

⇒ **Dépenses nouvelles de l'exercice**

Les chapitres

- 20	Immobilisations incorporelles	29 Pour	4 Contre
- 204	Subventions d'équipements versées	29 Pour	4 Contre
- 21	Immobilisations corporelles	29 Pour	4 Contre
- 23	Immobilisations en cours	29 Pour	4 Contre
- Les chapitres relatifs aux Opérations d'équipement			
N°59	– Réseau de chaleur Gabriel Moussa	29 Pour	4 Contre
N°61	– Restructuration des locaux du Pinsan	29 Pour	4 Contre
N°64	– Restructuration et agrandissement du CTM	29 Pour	4 Contre
N°66	– Maison des générations	29 Pour	4 Contre
N°67	– Création d'une salle de sport Carès Cantinolle	29 Pour	4 Contre
- 16	Emprunts et dettes assimilées	29 Pour	4 Contre
- 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	29 Pour	4 Contre
- 041	Opérations patrimoniales	29 Pour	4 Contre

⇒ **Recettes nouvelles de l'exercice**

Les chapitres

- 10	Dotations, fonds divers et réserves	29 Pour	4 Contre
- 13	Subventions d'investissement	29 Pour	4 Contre
- 16	Emprunts et dettes assimilées		
- 024	Produits des cessions d'immobilisations	29 Pour	4 Contre
- 021	Virement de la section de fonctionnement	29 Pour	4 Contre
- 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 Pour	4 Contre
- 041	Opérations patrimoniales	29 Pour	4 Contre

Pour expédition conforme
Le Maire,

CERTIFIÉ EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 8 AVR. 2024
Publication en Mairie
le - 8 AVR. 2024
Affichage en Mairie
le - 8 AVR. 2024



C. Buisson

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 8 AVR. 2024
Publication en Mairie ✓
le - 8 AVR. 2024
Affichage en Mairie
le - 8 AVR. 2024

VILLE D'EYSINES
Direction Finances-Ressources humaines

BUDGET PRIMITIF 2024
Présentation brève et synthétique en application de l'article L2313-1 du CGCT

Voté chaque année par le conseil municipal, le budget de la commune présente l'ensemble des dépenses et des recettes prévues dans les différents domaines d'intervention de la Ville. Il reprend les grandes orientations budgétaires préalablement débattues.

Conformément aux orientations budgétaires débattues le 13 février 2024, le budget primitif 2024 doit prendre en compte un contexte financier encore largement perturbé par les effets de l'inflation.

Dans ce contexte, les orientations données au budget 2024 reposent sur :

- Une maîtrise indispensable des dépenses de fonctionnement, hors augmentations liées au contexte économique actuel,
- Un programme d'investissement avec la construction d'équipements structurants et nécessaires, intégrant les enjeux actuels de transition écologique.

Le budget principal 2024

Le budget communal est composé de deux grandes sections : l'une consacrée au fonctionnement, où l'on trouve par exemple les frais de personnel, la consommation des fluides, les subventions aux associations, les impôts... et l'autre consacrée à l'investissement, avec les dépenses d'équipement durable sur les bâtiments ou l'éclairage public, mais aussi les diverses opérations financières, comme les emprunts bancaires.

Le budget principal total s'élève à **52 241 726,41 €**.

L'équilibre budgétaire est retracé dans le tableau suivant :

L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE 2024 :
Propositions nouvelles 2024 et restes à réaliser 2023

INVESTISSEMENT	
Recettes	Dépenses
Restes à réaliser 3 921 583,44 €	Résultat reporté 2023 besoin de financement 4 756 945,08 €
Affectation du résultat 2023 exécute capitalisé 3 724 920,48 €	Restes à réaliser 2 889 558,84 €
Subventions nouvelles 309 600 €	Dépenses d'équipement 8 379 908,45 €
Produit des cessions 313 000,00 €	
Emprunt nouveau 1 500 000 €	
Dotations FCTVA Taxe aménagement 1 300 000 €	
Opérations patrimoniales 511 000 €	
Opérations d'ordre (amortissement provisions) 1 669 501 €	Remboursement de la dette 1 806 000 €
Virement prévisionnel de la section de fonctionnement 5 195 708,45 €	Opérations patrimoniales 511 000 €
DONT RECETTES REELLES 7 344 183,44 €	DONT DEPENSES REELLES 13 075 467,29 €
TOTAL INVESTISSEMENT 18 445 313,37 €	

FONCTIONNEMENT	
Recettes	Dépenses
Résultat reporté 2023 5 210 075,04 €	Charges à caractère général 6 763 662,23 €
Atténuations de charges 200 000 €	Charges de personnel 14 863 300 €
Produits services/domaine et autres 2 648 583 €	Reversement d'impôt à la Métropole et à l'Etat 2 276 423 €
Impôts et taxes 21 970 878 €	Autres charges :subventions CCAS/CE/Associations 2 721 964 €
Dotations et participations 3 561 536 €	Charges financières 295 854,36 €
Autres produits de gestion courante 103 440 €	Charges exceptionnelles 10 000 €
Op d'ordre (tx régime étal charges) 101 901 €	Opérations d'ordre (amortissement provisions) 1 669 501 €
DONT RECETTES REELLES 28 484 437,00 €	Virement prévisionnel à la section d'investissement 5 195 708,45 €
TOTAL FONCTIONNEMENT 33 796 413,04 €	DONT DEPENSES REELLES 26 931 203,59 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL : 6 763 308,45 €

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 8 AVR. 2024
Publication en Mairie
le - 8 AVR. 2024
Affichage en Mairie
le - 8 AVR. 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT : répondre au mieux aux préoccupations et aux besoins de la population eysinaise

Le budget de fonctionnement fait apparaître les dépenses et les recettes prévisionnelles liées au fonctionnement courant des différents services que la commune rend aux habitants. Son volume tient compte également des mouvements financiers entre la Ville et Bordeaux-Métropole.

Construit, comme à l'accoutumée, de manière prudente, il intègre les résultats définitifs de l'année 2023 arrêtés à 5 210 075,04 €

⇒ **Recettes de fonctionnement : 33 796 413,04 €**

Soit en volume - 0,33 % par rapport au BP 2023 (- 0,13 % pour les recettes réelles). Elles sont constituées de :

1 - Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 5 210 075,04 €

Ce chapitre, exécuté en mouvements d'ordre, enregistre l'affectation du résultat de l'année 2023 après avoir couvert, en premier lieu, le besoin de financement de la section d'investissement. Il intègre cette année 481 706,17 € suite à la dissolution du budget annexe transport au 31 décembre 2023.

2 - Chapitre 013 - Atténuations de charges : 200 000 €

Ces remboursements émanent de l'assureur de la Ville et de la CPAM pour ce qui concerne les congés longue-maladie et les accidents de service des agents de la Ville. Se rajoute, également, la participation prévisionnelle de la Ville du Haillan pour sa quote-part du déficit social de la piscine intercommunale du Pinsan.

3 - Chapitre 70 - Produits des services et du domaine : 2 648 583 €

Il s'agit de la part financée directement par les usagers des services payants parmi lesquels la restauration collective pour les élèves et les personnes âgées, les services périscolaires (accueils, centre de loisirs...) la piscine, le théâtre, ou de l'école de musique.

Ce chapitre enregistre également, le versement de la participation négociée avec Bordeaux Métropole dans le cadre de la délégation de gestion pour la compétence « voirie » pour 922 967 € alors que l'attribution versée par la Ville à ce titre est de 758 310 € soit un solde positif de 164 657 € (inclus dans l'attribution de compensation au chapitre dépenses 014).

4 - Chapitre 73 - Impôts et taxes : 21 970 878 €

Ce chapitre regroupe les impôts directs institués au profit de la commune. Pour ce qui concerne la fiscalité directe locale, celle-ci intègre la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et son remplacement par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le coefficient correcteur définitif chargé de garantir la compensation des recettes a été notifié à la commune en janvier 2022, et est fixé à 1,227739.

Elle intègre également la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

CERTIFIE EXECUTOIRE

par le Maire d'Eysines

Transmission Préfecture

le - 8 AVR. 2024

Publication en Mairie

le - 8 AVR. 2024

Affichage en Mairie

le - 8 AVR. 2024

En 2024, aucune augmentation des taux n'est prévue.

Les taux sont donc respectivement les suivants :

Taxe d'habitation :	21,06% majoré de 50% pour les résidences secondaires
Foncier bâti :	47,37%
Foncier non-bâti :	66,82%

Les autres taxes sont composées de la dotation de solidarité communautaire versée par Bordeaux Métropole, de la taxe sur les pylônes électriques, de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de la taxe sur la publicité et l'affichage et de la taxe additionnelle sur les droits de mutations.

5 - Chapitre 74 - Dotations et participations : 3 561 536 €

Ce chapitre enregistre une baisse importante de recettes de la Caisse d'Allocations Familiales. En effet avec la mise en place de la nouvelle Convention territoriale globale (CTG), les recettes auparavant perçues dans le cadre de la petite enfance et des activités jeunes seront désormais directement versées au CCAS ainsi qu'au Centre Social.

6 - Chapitres 75 - Autres produits de gestion courante : 103 440 €

Ce chapitre concerne les loyers des locaux loués par la commune (locaux commerciaux à Migron...), la redevance due par le délégataire gestionnaire du cinéma Jean Renoir et les remboursements d'assurance pour les sinistres.

⇒ Dépenses de fonctionnement : 33 796 413,04 €

Elles sont donc stables par rapport au BP 2023. Elles sont constituées de :

1 - Chapitre 011 - Charges à caractère général : 6 763 662,23 €

Il s'agit de l'ensemble des dépenses destinées à l'activité des services, à l'entretien du patrimoine et aux cotisations d'assurance. Ce type de charges doit tenir compte de l'augmentation de notre patrimoine à entretenir ainsi que de la progression des usagers des services. Les procédures d'achat et de mise en concurrence permettent sur de nombreux postes de limiter au plus juste la progression de ces charges.

Afin de garantir la bonne situation financière de la commune, les crédits alloués au fonctionnement des services doivent rester stables. Par rapport au budget 2023, une diminution des dépenses en terme d'électricité et de chauffage est enregistrée.

Ce chapitre enregistre également le transfert des dépenses liées au transport, suite à la dissolution du budget annexe.

2 - Chapitre 012 - Charges de personnel : 14 863 300 €

Il prévoit une progression de l'ordre de 80 000 € par rapport au BP 2023, afin de tenir compte de la mise en place de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat, de l'augmentation de la valeur du point d'indice en année pleine ainsi que de la revalorisation du SMIC décidée au 1^{er} janvier et le GVT.

CERTIFIE EXECUTOIRE

par le Maire d'Eysines

Transmission Préfecture

le - 8 AVR. 2024

Publication en Mairie

le - 8 AVR. 2024

Affichage en Mairie

le - 8 AVR. 2024

3 - Chapitre 014 - Atténuation de produits : 2 276 423 €

Il s'agit ici de reverser à Bordeaux Métropole la part qui lui revenait en 2001 sur les impôts « ménages » perçus par elle sur Eysines avant la mise en place de la taxe professionnelle unique ainsi que la quote-part des compétences transférées à la métropole depuis le 1^{er} janvier 2015 :

Soit :	. suppression de la taxe professionnelle :	1 264 314€
	. transfert compétences aire d'accueil des gens du voyage / délégation gaz / délégation ERDF / politique de la ville :	56 681€
	. transfert compétences balayage, espaces verts, mobilier urbain :	758 310€
	. transfert compétences espaces dédiées à tout mode de déplacement :	26 019€
Total : 2 056 423 € en fonctionnement et 48 901 € en investissement.		

De même, la Ville a provisionné une somme de 220 000 € au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales destinée à être reversée pour aider les communes les moins riches.

4 - Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 2 721 964 €

Ces charges enregistrent les subventions allouées aux associations caritatives, culturelles et sportives pour 371 064 €, au Centre Social pour 430 000 €, au CCAS pour 1 493 500 €. La subvention accordée au Centre Social est augmentée de 50 000 € par rapport à 2023, afin de permettre à l'établissement de financer des actions nouvelles. La subvention du CCAS est quant à elle diminuée afin de compenser les recettes de la Caisse d'Allocations Familiales qui ne seront plus perçues par la commune mais directement par l'établissement public.

Ce chapitre provisionne également l'enveloppe des indemnités allouées aux élus. Le montant de ces dernières est calculé en fonction de la réglementation.

De plus, avec le passage à la nouvelle nomenclature M57, il reprend les charges exceptionnelles qui étaient prévues au chapitre 67, notamment concernant les subventions exceptionnelles versées aux associations, les dispositifs comme la « carte culture-sport » ou encore le PIG (programme d'intérêt général), ainsi que la redevance versée dans le cadre de la délégation de service public du cinéma Jean Renoir.

5 - Chapitre 66 - Charges financières : 295 854,36 €

Elles concernent le remboursement des intérêts des emprunts contractés par la Ville pour financer une partie des travaux et équipements les années passées. Ces frais hors intérêts courus non échus – ICNE – sont stables par rapport à 2023. Une enveloppe à hauteur de 30 000 € est prévue afin de couvrir les frais liés aux ICNE.

6 - Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 10 000 €

Il est prévu une enveloppe de 10 000 € afin de pouvoir procéder à l'annulation de titres sur les exercices comptables antérieurs. En effet, avec la nomenclature M57, ce chapitre n'enregistre plus que les dépenses liées à l'annulation de titres sur exercices antérieurs, ainsi que les écritures comptables de cessions.

⇒ Globalement, l'autofinancement prévisionnel est de : 6 763 308,45 €

Le budget de fonctionnement parvient à dégager cette somme pour financer la section d'investissement du budget. Il est composé du virement prévisionnel à la section d'investissement pour 5 195 708,45 € auxquels se rajoutent les amortissements et les provisions (1 669 501 €) nets des opérations d'ordre pour les travaux neufs dits en « régie » et l'étalement des charges pour un total de 101 901 €.

CERTIFIE EXECUTOIRE

par le Maire d'Eysines

Transmission Préfecture

le - 8 AVR. 2024

Publication en Mairie

le - 8 AVR. 2024

Affichage en Mairie

le - 8 AVR. 2024

SECTION D'INVESTISSEMENT : rénover le patrimoine existant et doter la commune de nouveaux équipements structurants et utiles

Les dépenses et recettes de cette section s'équilibrent à 10 798 809,45 € hors Restes à réaliser et affectation de résultat.

Les investissements de la commune concernent aussi bien les acquisitions de matériels amortissables que les travaux qui enrichissent le patrimoine de la commune.

⇒ **Dépenses d'investissement : 18 445 313,37 €**

Au total, la Ville prévoit d'investir 8 161 007,45 € en dépenses nouvelles qui se rajouteront aux 2 889 558,84 € de dépenses à solder engagées sur 2023. Ces dépenses correspondent aux crédits ouverts aux chapitres 20 – 204 – 21 – 23 et aux chapitres – opérations spécifiques – votées comme telles. L'attribution de compensation de 48 901 € à verser à Bordeaux Métropole est incluse au chapitre 204. Par ailleurs, il faut y ajouter les 170 000 € que la commune doit rembourser à Bordeaux Métropole suite à un versement trop important des fonds pour la restructuration de la piscine.

Parmi les secteurs les plus significatifs, la répartition des acquisitions et des travaux peut être présentée par grandes compétences comme suit :

Education – Animation – Jeunesse	533 470 €
----------------------------------	-----------

Acquisition de mobilier, matériels et jeux pour les écoles maternelles, élémentaires et les accueils périscolaires

Installation fibre et remplacement de matériel informatique dans les écoles

Dotations en matériel des restaurants scolaires et de la cuisine centrale

Végétalisation des cours d'écoles Claverie et Migron

Réfection vitrage pôle éducatif

Réfection du cheneau de l'école maternelle Migron

Réfection des clôtures du pôle éducatif et de l'école primaire Migron

Réfection du préau de l'école élémentaire Claverie

Réfection des sols école élémentaire Claverie

Sport – Vie associative - Sécurité	3 491 050 €
------------------------------------	-------------

Restructuration des locaux du Pinsan en espace de loisirs sportifs et dotation en équipements

Etudes pour la création d'une salle de sport

Création d'un espace de beach sport

Acquisition de matériels, mobiliers pour les manifestations

Achat de matériel pour les équipements sportifs

Acquisition de matériels pour la sécurité

Main courante au Pinsan

Réfection du terrain stade Edouard Martin

Etudes concernant l'aménagement des vestiaires et tribune de football au Pinsan

Réfection du sol dans la salle basket du COSEC

Travaux de reprise de remontée d'eau sous la dalle du COSEC

Réfection de la charpente dans la grande salle du COSEC

Solidarités – Petite Enfance – Aînés – Handicap	89 950 €
---	----------

Acquisitions de mobiliers, jeux et matériels pour toutes les structures d'accueil

Rénovation de la crèche du Vigeon

Travaux et équipement logement de transition

Culture – Citoyenneté

729 500 €

Equipements pour Bourdieu de Ferron
Renouvellement de matériel pour les salles de spectacles
Remplacement des rideaux dans les salles de spectacles
Etudes et travaux pour l'aménagement d'une 2^{ème} salle de cinéma
Travaux de rénovation de l'entrée de la médiathèque pour lutter contre les infiltrations
Travaux d'aménagement de l'espace numérique à la médiathèque
Projets retenus dans le cadre du budget participatif pour 100 000 €

Aménagement urbain – Patrimoine

1 150 466,69 €

Acquisitions de parcelles foncières
Travaux de revêtements de chemins, de clôtures et de trottoirs communaux
Acquisition et mise en conformité du mobilier urbain
Enfouissement de réseaux d'éclairage public
Rénovation et amélioration énergétique de l'éclairage public
Travaux de réaménagement des enrobés au château Lescombes

Services Techniques – Cadre de vie

1 936 570,76 €

Fin des travaux de restructuration du centre technique municipal
Etudes dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments
Acquisition de logiciels et de matériels informatiques pour les services municipaux
Achat de mobiliers pour les services municipaux
Acquisition de matériels techniques et outillages
Travaux de mise en accessibilité sur les bâtiments communaux
Fourniture et pose de plaques de rues
Acquisition de véhicules et d'un bus
Réfection de l'aire de jeux du Pinsan
Travaux de réaménagement des cimetières
Plantations d'arbres et poursuite des plantations sur les opérations de voirie portées par Bordeaux Métropole
Ilots de fraîcheur

Développement économique

230 000 €

Maitrise d'œuvre concernant l'aménagement de la maison des générations dans le bourg
Etudes dans le cadre de projets d'un tiers-lieu et d'un restaurant dans le bourg

Apparaissent également dans la section d'investissement du budget, toutes les opérations du chapitre 16 liées aux emprunts et aux mouvements financiers pour 1 806 000 € relatives au remboursement du capital des emprunts bancaires.

Le ratio annuité de la dette (remboursement du capital et des intérêts) par rapport aux recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles affiche un taux de 7,67 %.

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 8 AVR. 2024
Publication en Mairie
le - 8 AVR. 2024
Affichage en Mairie
le - 8 AVR. 2024

⇒ **Recettes d'investissement : 18 445 313,37 €**

Pour financer l'ensemble de ces investissements, la Ville mobilisera 4 ressources propres en plus des recettes restant à réaliser de 2023 pour un montant de 3 921 583,44 € et l'affectation d'une partie du résultat 2023 pour 3 724 920,48 €.

- le Fonds de Compensation de la TVA et les taxes d'urbanisme pour 1 300 000 € (chapitre 10),
- les subventions à percevoir cette année pour un total de 309 600 € (chapitre 13),
- l'emprunt prévisionnel pour 1 500 000 € (chapitre 16)
- les produits de cessions pour 313 000 € (chapitre 024)

À ces recettes, s'ajoute l'autofinancement net prévisionnel pour 6 763 308,45 €.

Des opérations patrimoniales, permettant en recettes comme en dépenses d'intégrer les cessions et les acquisitions gratuites, sont également prévues à cette section pour 511 000 € (chapitre 041).

⇒ **LES RATIOS FINANCIERS ISSUS DU BUDGET PRIMITIF 2024**

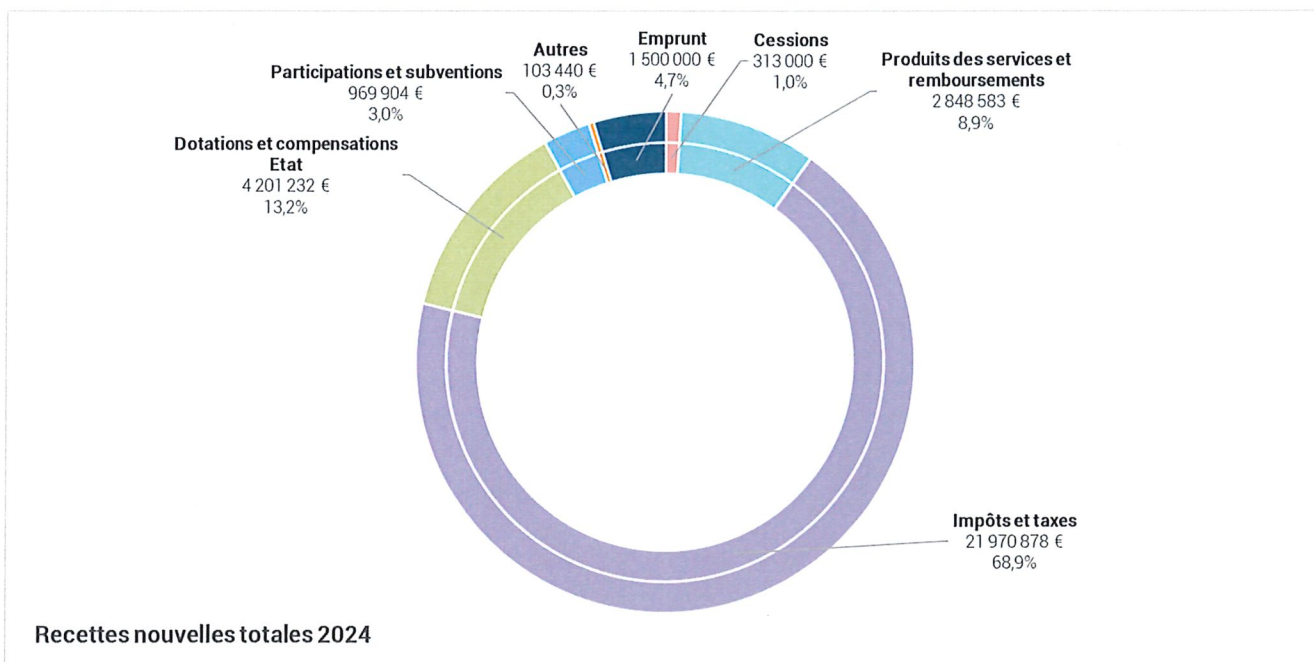
Informations financières	Valeurs communales 2024	Moyennes nationales de la strate 2022 *
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 093,30 €	1 299 €
Produit des impositions directes/population	777,76 €	719 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 156,35 €	1 494 €
Dépenses d'équipement brut/population	457,49 €	344 €
Encours de dette/population	546,94 €	1 006 €
DGF/population	94,59 €	198 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	55,19 %	61,60%
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	100,89 %	93,60%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	39,56 %	23,10%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	47,30 %	67,40%
Coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal	1,20	

* Dernière année publiée. « Les comptes des communes – strate des communes de 20 000 à 50 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU) ». Millésime 2022 – collectivités-locales.gouv.fr

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 8 AVR. 2024
Publication en Mairie
le - 8 AVR. 2024
Affichage en Mairie
le - 8 AVR. 2024

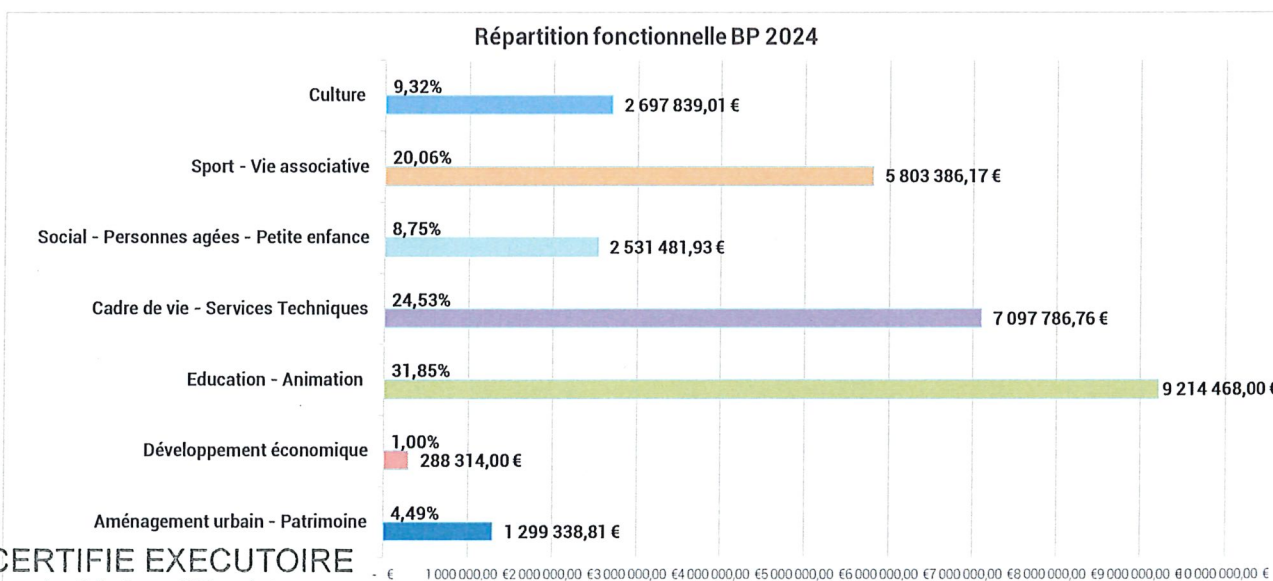
⇒ **LES RECETTES RÉELLES NOUVELLES TOTALES DU BUDGET PRIMITIF 2024 :**

Les recettes réelles nouvelles estimées proviennent de :

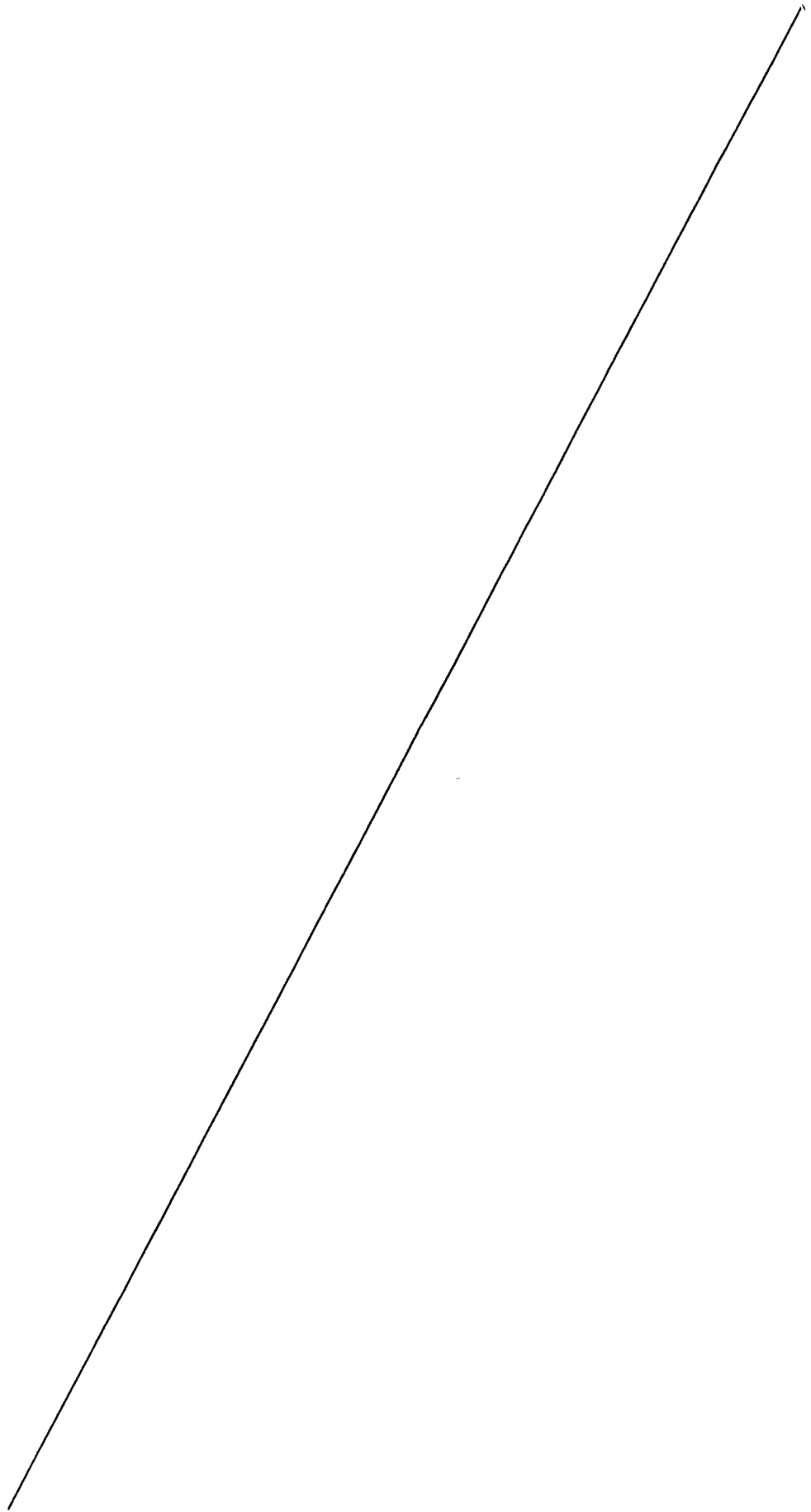


⇒ **LA PRÉSENTATION FONCTIONNELLE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Au-delà d'une présentation comptable par nature de charges et de produits, le budget communal est réparti par secteur d'activité et par grande masse. Ce type de présentation permet d'appréhender chaque grande compétence de l'action municipale (hors remboursement de dette et mouvements d'ordre). Pour 2024, celle-ci est la suivante :



CERTIFIE EXECUTOIRE
 par le Maire d'Eysines
 Transmission Préfecture
 le - 8 AVR. 2024
 Publication en Mairie
 le - 8 AVR. 2024
 Affichage en Mairie
 le - 8 AVR. 2024



24_07056

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-08T10-44-23.00 (MI252155060)

Identifiant unique de l'acte : 033-213301625-20240403-24_07056-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : 07 - Finances - Exercice 2024 - Budget principal -
Budget primitif : Adoption.

Date de décision : Apr 3, 2024 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 07-Finances-Ex2024-BudgetPrincipal-
BudgetPrimitif.PDF

Préparé Date 08/04/24 à 10:30
Transmis Date 08/04/24 à 10:44
Accusé de réception Date 08/04/24 à 10:53

Par GOBINAU Fabienne
Par GOBINAU Fabienne

